GUENROC

Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de la mairie sous la présidence de Roger COSTARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9, Présents : 8 , Votants : 9
Date de convocation et affichage : 31 mai 2025

PRÉSENTS : Roger COSTARD, Dominique LEFORESTIER, Sylvie GIRAUD, Jocelyne ROBILLARD, Antoine DIVARD, Anne-Sophie ROUXEL, Tanguy ROQUIER, Valérie GAREL

ABSENTS excusés : Philippe HEURLIN qui donne procuration à Dominique LEFORESTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE ELUE : Dominique LEFORESTIER

Ordre du jour:

1- Approbation du procès-verbal du 9 mai 2025
2- Comptabilité/finances : participation Fonds de concours communal parc roulant SDIS22
3- Aménagement du bourg : demandes de subvention (Contrat de territoire, amendes de police et CPRB)
4- Ressources humaines : suppression et création de poste au service administratif
5- Demandes de subvention
6- Questions diverses

Approbation PV du conseil municipal du 9 mai 2025

Mr Le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés. Deux éléments doivent être modifiés : une date et un nom qui sont erronés.
Après rectification, le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Comptabilité/finances : participation Fonds de concours communal parc roulant SDIS22 *(2025-06-01)*

M. le Maire indique que le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor a validé le 11 avril dernier la création d'un fonds de concours communal volontariste. Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants. En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer. Avec des moyennes d'âge de réforme supérieures à 15 ans pour les

ambulances et à 28 ans pour les engins incendie et porteurs d'eau, les pièces de rechange n'existent plus et ces véhicules ne répondent plus aux dernières normes de sécurité.
Il s'agit pour les communes du département de participer à enrayer le vieillissement du parc roulant du SDIS 22 en versant une subvention d'investissement calculée sur la base de 1.50 euros/habitant. Le montant de la contribution de Guenroc serait de 379.50 euros/an. Cette participation serait actée par la signature d'une convention qui porterait sur les exercices 2025 et 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) décide de :

- **Approuve** la participation annuelle au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de 1,50€ par habitant (population DGF 2024).
- **Valide** le montant de la subvention soit 379.50 euros pour chacune des années du fonds de concours
- **Autorise** M. le maire à signer la convention**.**
- **Inscrire** les crédits nécessaires au budget, article comptable 20415331.

Aménagement du bourg : demandes de subvention (Contrat de territoire, amendes de police et CPRB) (2025-65-02)

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du bourg sont estimés à 130 062.63 euros HT.
Il propose de solliciter le Conseil régional au titre de la compétence transport ainsi que l'Etat au titre des amendes de police et CPRB.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**		**%**
Etudes et Maîtrise d'œuvre :	28 920.00 €	Fonds vert :	43 000.00 €	80%
		DETR :	13 500.00 €	
		Conseil régional (transport) :	6 000.00 €	
Travaux :	101 142.63 €	CPRB :	7 178.20 €	
		Amendes de police :	30 000.00 €	
		Contrat de territoire :	4 371.90 €	
		Fonds propres :	26 012.53 €	20%
TOTAL :	**130 062.63 €**	TOTAL :	**130 062.63 €**	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) décide de :

- **Solliciter** le Conseil régional au titre de la compétence transport
- **Solliciter** l'Etat au titre des amendes de police
- **Solliciter** le soutien de « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »

Ressources humaines : suppression et création de poste au service administratif (2025-06-03)

M. le Maire propose, faute d'avoir assez d'éléments sur la situation de l'agent en emploi partagé qui assurait les fonctions de secrétaire de mairie avant d'être en arrêt maladie, de reporter l'étude de ce point au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) décide de :

- **Reporter** sa décision au prochain conseil municipal.

Demandes de subventions (2025-06-04)

M. le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part du collège La Gautrais de Plouasne. Il s'agit de participer au financement d'un voyage scolaire en Espagne pour deux élèves habitant la commune.

M. le Maire propose de verser, comme d'habitude dans ces cas précis, une subvention de 30 euros par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) décide de :

- **Verser** une subvention de 30 euros par élève, soit 60 euros au collège La Gautrais de Plouasne pour financer le voyage scolaire en Espagne.

Informations et questions diverses

- Affectation du résultat 2024 : M. le Maire indique que la délibération du 27 mars dernier concernant les résultats de clôture de l'exercice 2024 et l'affectation du résultat a été annulée et remplacée suite à une erreur d'un centime sur le montant à reporter au BP 2025.

- Cour de l'école : M. le Maire indique que les travaux d'enrobé seront réalisés par des professionnels et que les aménagements de végétalisation seraient faits par des bénévoles. Il ajoute que trois entreprises ont été sollicitées et que leurs offres sont attendues prochainement.

- Pique-nique été 2025 : M. le Maire indique que la pique-nique organisé cet été aura lieu le 12 juillet à 18h, soit à salle des fêtes soit sur l'aire de pique-nique en fonction de la météo.

  Mme Anne-Sophie ROUXEL quitte la réunion.

- Nettoyage des chemins communaux : M. le Maire indique que lors de la journée de nettoyage des chemins communaux organisée le 17 mai dernier, il y a eu un accident et une expertise contradictoire est en cours.

- Travaux d'aménagement du Bourg : M. le Maire indique que la réunion de lancement des travaux se déroulera le 11 juin prochain à 9h30. Dans ce cadre, l'entreprise Eurovia, titulaire du marché, prévoit une fin de travaux reportée d'une semaine par rapport aux prévisions. Il faudra donc prendre contact avec le Conseil Régional et le transporteur qui gère les trajets Guenroc/St Maden afin d'organiser les transports scolaires pendant la période de fermeture de la route.
  La rue du Courtil deviendra une rue en sens unique ; une réunion publique est à prévoir le 27 juin prochain.

- Containers poubelles salle des fêtes : M. le Maire indique que les containers poubelles de la salle des fête seront enfermés afin qu'ils soient réservés à la seule utilisation des locataires de la salle des fêtes. Des panneaux bois et des poteaux seront posés.

- Subventions de secteur Dinan Agglomération : M. le Maire indique qu'une seule demande a été adressée pour Guenroc.

- Eglise : M. le Maire indique que les cloches seront remises en fonction le 13 juin prochain.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse abordée, la séance est levée à 21h32.